

Influenza aviaire : le plan Adour a prouvé son efficacité, mais la lutte contre le virus doit se poursuivre pour l'hiver prochain

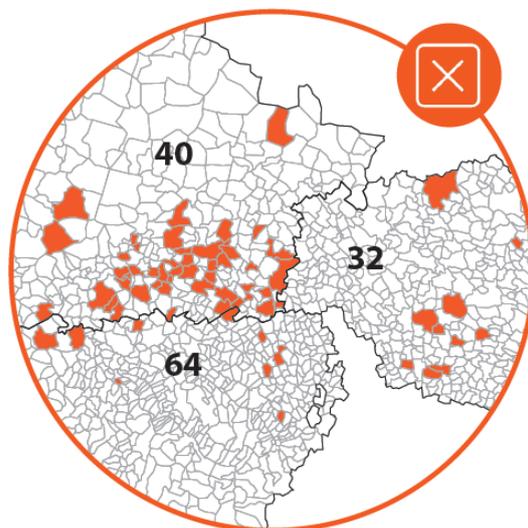
Haut-Mauco, le 30 mars 2023. Alors que les premiers résultats attestent de l'efficacité du plan Adour pour lutter contre l'Influenza aviaire, le Groupe coopératif Maisadour salue la mobilisation des acteurs des filières volailles et palmipèdes. Malgré l'arrivée espérée d'un vaccin, il appelle l'ensemble des parties prenantes à anticiper dès à présent les mesures de biosécurité nécessaires à reconduire pour l'hiver prochain.

Le plan Adour, une action portée collectivement par l'ensemble des acteurs

Après plusieurs crises aviaires ayant entraîné des abattages massifs, des arrêts de production et de lourdes pertes financières pour les acteurs concernés, Maisadour a réuni l'ensemble des parties prenantes (adhérents, vétérinaires, responsables transports, responsables métiers, élus, abattoirs...) en février 2022 pour élaborer un plan de biosécurité à l'échelle du territoire.

Suite à ce travail, une réflexion coconstruite avec l'ensemble des intervenants des 4 départements touchés par l'Influenza aviaire : organisations de production, interprofessions volailles et palmipèdes, chambres d'agriculture et indépendants, a abouti à la mise en place du « Plan Adour ».

Validé et financé par l'Etat, ce plan avait un objectif clair : éviter une nouvelle crise aviaire dans le Sud-Ouest qui aurait été dévastatrice pour nos filières déjà fragilisées. Sa principale mesure a consisté en une baisse de densité importante de la production de palmipèdes et de volailles, entre le 15 décembre et le 15 janvier, dans les élevages de 68 communes du Gers, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, situées en zone à risque et systématiquement contaminées lors des crises précédentes.



95% de foyers recensés en moins par rapport à 2022 : une réussite incontestable mais un soutien de l'État attendu

Alors que les animaux ont progressivement été remis en place dans les élevages depuis quelques semaines, le Groupe est satisfait des premiers éléments démontrant le succès de ce plan Adour. Les chiffres parlent à eux seuls : si **331 foyers d'infection avaient été signalés dans les zones concernées au 2 février 2022, seuls 20 ont été recensés à la même date en 2023**, soit une baisse de plus de 95%.

Avec la mobilisation de tous les acteurs des deux filières et de l'Etat, le plan Adour a donc été efficace pour protéger les élevages du virus IA, mais il a aussi été un soutien psychologique important pour des producteurs et les salariés durement affectés par des crises aviaires successives. Une réelle cohésion et une implication de l'ensemble des acteurs ont permis de répondre aux objectifs sanitaires fixés.

Ces résultats positifs ne doivent cependant pas occulter l'impact financier que l'application de ce plan a impliqué : pour notre Coopérative, ce sont **325 000 volailles et 255 000 palmipèdes qui n'ont pas été mis en production au cours de l'hiver**, engendrant une **perte de 2,5 millions d'euros**. Le Groupe sollicite l'Etat pour cette perte financière pour l'hiver 2022-2023. Un soutien de l'État aux deux filières est en effet essentiel pour pérenniser un plan dont le coût d'application est largement inférieur aux indemnités versées lors des précédentes crises aviaires. **Chaque crise aviaire coûte en moyenne 300 millions d'euros à l'Etat, or l'application du Plan Adour coûte 10,7 millions d'euros.**

Une arrivée du vaccin attendue, et des mesures de biosécurité qui doivent être reconduites

Pour lutter durablement contre le virus, le Groupe est favorable au développement d'une solution vaccinale préventive et sera attentif aux annonces prochaines des autorités sanitaires. Si le vaccin n'empêche pas une contamination par le virus, il en réduit fortement la diffusion, contribuant à limiter l'apparition des épizooties et évitant le blocage durable des bassins de production avec des conséquences économiques lourdes.

Malgré tout, le Groupe tient également à rappeler que **le vaccin n'est qu'un outil supplémentaire contre le virus qui n'exempte pas du strict respect des mesures de biosécurité**, seule solution efficace pour éviter les contaminations. En ce sens, fort de l'expérience réussie du Plan Adour, **Maisadour appelle donc toutes les parties prenantes à se réunir dès maintenant pour réfléchir aux mesures de biosécurité nécessaires à reconduire pour l'hiver 2023-2024** et étudier la possibilité de leur extension à d'autres régions du pays.

À PROPOS DU GROUPE COOPÉRATIF MAÏSADOUR

Depuis 1936, Maisadour est une coopérative engagée du Sud-Ouest, labellisée Engagé RSE, qui place l'Homme et le Vivant au centre de ses préoccupations, pour une agriculture, une alimentation et une société durables. Maisadour développe des filières d'excellence répondant aux attentes des consommateurs pour valoriser, en France et dans 50 pays, les productions de ses agriculteurs. « *Chez Maisadour, nous travaillons ensemble au succès de nos adhérents et construisons l'avenir de nos territoires* ». Le Groupe, structuré autour des pôles d'activités agricoles, semences et alimentaires, commercialise des produits gastronomiques sous les marques Delpyrat et Comtesse du Barry et des volailles Label Rouge sous les marques St-Sever et Marie Hot. www.maisadour.com

Infos clés

Gouvernance : Daniel Peyraube, Président / Christophe Bonno, Directeur Général

Chiffre d'affaires exercice 2021-2022 : 1,415 milliard d'euros / 5000 agriculteurs et 4300 salariés

CONTACTS PRESSE

AGENCE MONET

Sophie Demaison et Camille Eridia
T. 05 56 20 66 77

maisadour@monet-rp.com

GROUPE COOPÉRATIF MAÏSADOUR

Auréli Zimmermann, responsable communication
T. 06 08 92 92 52

presse@maisadour.com